



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 27/09/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et la décision suivante entre le 14 et le 27 septembre 2022:

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Création de deux bâtiments logistiques sur les communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Bâgé-Dommartin et Saint-Cyr-sur-Menthon (01) (2^e avis)

Evolution d'un projet de la société Argan consistant à créer, à 8 km à l'est de Mâcon, deux bâtiments logistique sur 46 347 m², au lieu d'une seule plateforme de 52 800 m² prévue initialement, à proximité immédiate d'un entrepôt logistique déjà existant.

- Déviation de la route départementale RD94 sur la commune de Tulette (26)

Création d'une déviation de 2,5 km, et sept carrefours giratoires, s'étendant au total sur 8.9 ha de surfaces principalement viticoles, au sud de cette commune rurale de la Drôme, dans le but de fluidifier l'itinéraire et renforcer la sécurité dans la traversée de la commune pour tous les usagers.

- Aménagement de la ZAC Ile Porte à Arnas (69) et mise en compatibilité du PLU de la commune

Aménagement au sein de la ZAC « Ile Porte » d'une surface de 60 ha en extension de l'enveloppe urbaine d'Arnas, à la limite de Villefranche-sur-Saône, de trois pôles (résidentiel, économique et de services) permettant d'accueillir 1 200 à 1 750 emplois et 330 habitants supplémentaires.

- Modification simplifiée n°1 du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné (38)

Redéfinition des prescriptions du document d'orientations et d'objectifs (DOO) relatives à la création ou à l'extension des carrières dans les aires d'alimentation en eau potable et dans les zones agricoles irriguées. Le Scot de la boucle du Rhône en Dauphiné couvre le territoire des deux communautés de communes des Balcons du Dauphiné et de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

- Révision générale du PLU de Romans-sur-Isère (26)

Mobilisation de 16 ha pour la construction de 1 750 nouveaux logements (prévision de croissance démographique de 0,35 %/an soit 1 400 habitants supplémentaires à échéance 2034) et de 21 ha pour les activités économiques, pour cette commune drômoise de 33 km² et accueillant 33 000 habitants.

- Requalification des anciens thermes et extension du parking public sous la place Maurice Mollard, à Aix-les-Bains (73), et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal Grand Lac dans le cadre d'une procédure intégrée pour le logement

Requalification du corps bâti des anciens thermes nationaux avec création de deux tours comportant 219 logements dont 55 logements sociaux, extension du parking public sous la place Maurice Mollard (344 places) et réalisation de zones de commerce et de service. La mise en œuvre de la procédure intégrée pour le logement (PIL) permet de réaliser parallèlement la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Lac avec le projet et la délivrance du permis de construire relatif au projet porté par la SCCV du Sillon Alpin.

- Construction d'une installation de regroupement de produits de dégraissage industriel à Reyrieux (01)

Transfert du site de la société Safetykleen de Couzon-au-Mont-d'Or, dans le Rhône, vers Reyrieux, dans l'Ain, à 20 km au nord de Lyon, avec construction d'un site de regroupement et de transfert des produits de dégraissage industriel sur 6 529 m².

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Haut-Valromey (01)

Recours formé par la commune de Haut Valromey contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale la modification n°1 de son PLU.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>